



**Syndicat de l'Enseignement Privé
de l'académie de Créteil
CréSEP**

31 rue de Tolbiac 75013 Paris
Tel 01 53 79 07 59
Fax 01 45 83 11 92
cresep.sundep@laposte.net

Paris, le 17 juillet 2008

Objet : foyer de Cachan :
Demande de maintien du collège

Monsieur le Recteur
s/c du cabinet
Académie de Créteil
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex

Monsieur le Recteur,

Messieurs [REDACTED] ont reçu ce matin une délégation du Foyer de Cachan. Au cours de la réunion les participants ont fait valoir leurs arguments en faveur de l'annulation de la fermeture du collège et de l'internat. Un dossier a été remis qui témoigne de la gravité de la situation tant pour les jeunes que pour les personnels. De nombreuses anomalies dans le traitement de ce dossier ont été soulignées.

Au nom des personnels de l'établissement, notre organisation vous demande :

- d'écrire aux responsables de l'établissement pour leur signifier que le collège reste ouvert,
- d'écrire à tous les enseignants de l'établissement pour les informer en ce sens et donc de maintenir leur emploi à Cachan,
- d'informer également les familles et les services de l'aide sociale à l'enfance de Paris et des Hauts de Seine afin que les jeunes puissent poursuivre leur scolarité dans l'établissement,
- de suspendre M [REDACTED] compte tenu des fautes commises en tant que chef d'établissement. Le CIEN serait alors réuni pour examiner le dossier en formation contentieuse et disciplinaire.

Nous estimons que l'ensemble des arguments développés ce matin impose une mesure conservatoire. Faute de décision en ce sens, c'est l'avenir même de l'établissement qui est menacé. Nous espérons que l'objectif de prise en charge des jeunes en grande difficulté vous conduira à réexaminer votre position.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma sincère considération.

Pour le CréSEP-SUNDEP
Robert Andresen